#### **BUDGET PRIMITIF 2010 – VILLE**

Le projet de budget découle des orientations débattues lors de la séance du Conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2010 à savoir :

- Une progression de 2.5 points des taux de prélèvement sur la taxe d'habitation et sur la taxe foncière sur les propriétés bâties de manière à pérenniser durablement les principaux équilibres financiers.
- La poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement tout en améliorant la qualité de certains services notamment l'hygiène et la propreté urbaine ainsi que l'entretien de la voirie.
- Un niveau d'investissement élevé avec la 1<sup>ère</sup> tranche du contrat régional, la 2<sup>ème</sup> tranche du contrat quinquennal départemental et la modernisation de l'éclairage public.

## I – L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

L'équilibre général est arrêté à **44.596.075,00** € en fonctionnement et **13.453.757,00** € en investissement. Cet équilibre résulte des arbitrages suivants :

- Le produit fiscal est déterminé avec un taux de prélèvement de 19,42 % pour la taxe d'habitation et de 17,42 % pour la taxe sur le foncier bâti.
- Les dépenses de gestion courante progressent de 9,52 % pour tenir compte d'une modification du contenu ou du périmètre de certains services (collecte des ordures ménagères, balayage des rues , maisons de quartier, service des sports).
- Les charges de personnel sont en hausse de 3,19 %.
- Les autres charges de gestion courante progressent de 5 %.
- Les charges financières diminuent de 15 % sous l'effet conjugué de la baisse de taux et de certains emprunts arrivés à maturité.
- Les dépenses d'équipement (hors emprunt) sont proposées à hauteur de 11,24 M €, financées par un appel à l'emprunt à hauteur de 7,60 M €, par des subventions de la Région et du Département pour 1,68 M €; par le FCTVA /TLE pour 1,07 M € et 0,89 M € d'autofinancement.

#### 2 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

#### 2A LES CHARGES DE FONCTIONNENEMENT.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à **44.596.075,00** € (41.596.955,00 € au BP 2009).

Les principaux postes budgétaires présentent les caractéristiques suivantes :

011	Charges à caractère général	14.282.806,00 €

Ces charges progressent de 9,52 % et représentent 32,03 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation constatée est générée :

- Par la modification du périmètre d'intervention de certains services.
  - L'accueil des adolescents dans les Maisons de Quartier et la gestion du préau sport de Grand-Vaux.
  - La gestion des animations Sport-Vacances par le service des sports.
  - L'entretien du futur parc paysager de Champagne dès le 2<sup>ème</sup> semestre.
  - L'ouverture de 2 classes à la rentrée prochaine pour accueil des enfants du nouveau quartier Champagne.

- Par la redéfinition des prestations de services concernant l'hygiène et la propreté urbaine.
- Par la mise en place d'un important programme d'entretien de voirie suites aux intempéries des hivers 2009 et 2010.
- Par une augmentation conséquente du traitement des ordures ménagère et tout particulièrement les apports volontaires en déchetteries.

Ces charges progressent de 3,19 % à effectif constant et représentent 53,04 % des charges réelles de fonctionnement.

L'augmentation est liée principalement à l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS), à une forte augmentation des allocations chômage et une forte consommation d'heures supplémentaires suite aux intempéries (déneigement).

014 Atténuation de produits 100.193,00 €

Il concerne principalement la pénalité à verser à l'État au titre de la loi SRU.

## 65 Autre charges de gestion courante 2.202.587,00 €

Ce poste regroupe essentiellement les subventions versées aux associations (cf : les annexe B1.6 du budget). Il progresse de 5 % et représente 4,94 % des charges réelles de fonctionnement. Ce projet de budget prévoit notamment une hausse de 53.000,00 € de la subvention versée au CCAS pour le cofinancement du Programme Réussite Educative (PRE).

66	Charges financières	1.202.958,00 €
----	---------------------	----------------

Ces charges concernent les intérêts de la dette. Elles sont en diminution de 15 % sur cet exercice et représentent 2,70 % des dépenses réelles de la section.

Cette diminution est liée à la baisse des taux, à l'amortissement de certains emprunts et à une diminution de la charge au titre des ICNE.

<u>)/</u>	Charges exceptionnelles	27.900,00 €
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	30.000,00 €

Ī	023	Virement à la section d'investissement	2.000.000.00 €
L		,	

Ce poste concerne un prélèvement sur la section de fonctionnement pour constituer une recette d'investissement (autofinancement complémentaire). Pour 2010 les marges de la Ville permettent de dégager un montant de 2.000.000,00  $\in$  à ce stade budgétaire.

042 Opérations d'ordres de transferts entre sections	1.094.987,00 €
--	----------------

#### 2B – LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

La couverture des charges de fonctionnement est réalisée avec les produits suivants :

013	Atténuation de charges	55.000,00 €

Ce poste concerne les produits exceptionnels attendus, pour partie, au titre du remboursement des assurances

70 Produits des services 3.531.586.00 €

Ces produits sont stables par rapport à l'exercice 2009 et représentent 7,92 % des recettes se fonctionnement.

73 Impôts et taxes 25.858.876,00 €

Ces produits progressent de 13 % et représentent 57,98 % des produits réels de la section. Ils concernent :

- Les 3 taxes, dont les taux progressent de 2,5 points à l'exception de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. (cf annexe D1 du budget).

  Ces produits, à partir de bases notifiées, s'élèvent à 17.776.074,00 €.
- La compensation relais suite à la suppression de la taxe professionnelle s'élève à 2.813.755,00 €.
- La TEOM étant adossée aux bases de la taxe foncière, cette dernière évolue dans les mêmes conditions.
  - Le taux de prélèvement fixé à 7,73 % s'appliquant aux bases notifiées, détermine un produit de  $3.366.047,00 \in (cf \text{ annexe 4 du budget}).$
- La taxe sur l'électricité pour 540.000,00 €.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation est estimée de manière prudente sur la base du réalisé en 2009 à 1.100.000,00 € pour tenir compte de la crise qui affecte encore le marché de l'immobilier.
- 263.000,00 € de produits divers issus des droits de stationnement (parking Davout), des droits de place (marchés), de la taxe sur les emplacements publicitaires.

Ces produits sont stables par rapport à l'exercice précédent et représentent 32,24 % des recettes réelles de la section.

Les dotations de l'État évoluent selon les règles fixées par la loi de finances.

- La DGF notifiée d'un montant de 9.808.886,00 €.
- La DSU-CU non notifiée ce jour est reconduite à l'identique, soit 506.229,00 €.

Compte-tenu des incertitudes sur le montant du Fonds de Solidarité Ile-de-France et du « gel » du fonds départemental de péréquation de la TP du fait de la réforme, ces recettes sont reconduites avec prudence sur cet exercice

75 Autres produits de gestion courante	458.100,00 €	l
--	--------------	---

Ces recettes regroupent les revenus des immeubles appartenant à la ville et la redevance de RGC (prestataire de la restauration scolaire). Ces produits sont estimés avec une progression de 4 %, dans la mesure où le nombre de repas scolaires produits est toujours en augmentation.

77 Produits exceptionnels 51.450,00 €
---------------------------------------

Ce chapitre regroupe les recettes issues des remboursements des assurances.

042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	261.000,00 €

Ce chapitre inscrit une recette opération d'ordre au titre des travaux en régie.

#### 3- LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

La section d'investissement s'élève à 13,45 M€ (contre 9,25 M€ en 2009)

#### 3A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les charges d'investissement se répartissent de la manière suivante :

### a- Le remboursement de la dette

L'encours de la dette s'élève à 32,18 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et progresse de 8,3% par rapport à 2009. Ce mouvement est consécutif aux forts investissements réalisés en 2007, 2008 et 2009.La ville demeure toutefois peu endettée avec un ratio de 855,00 € par habitant (1.196 € par habitant en moyenne des villes de la même strate)

L'annuité pour un montant de 2.217.195,00 € est en progression de 8,6 % par rapport à 2009.

## • b-Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement soit **11.236.562,00** €, *y compris les travaux en régie*, sont en évolution de 55,78 %par rapport au BP 2009 Elles se répartissent ainsi :

## ► Le Contrat régional : 3 967.000,00 €

École CHAMPAGNE : 3.650.000,00 €

Le parc urbain CHAMPAGNE : 292.000,00 € Le gymnase CHAMPAGNE : 25.000,00 €

#### ► Le Contrat quinquennal départemental – 2ème tranche : 1.479.900,00 €

Rénovation de la rue MICHELET : 344.800,00 €. Rénovation de la rue BELLEVUE : 354.400,00 €. Rénovation de la rue MISTRAL : 501.700,00 € Rénovation de la rue LA BRUYERE : 279.000,00 €

# ▶ Le programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public 1ére tranche : $888.500,00 \in$

- ► Étude concernant le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) 1ère tranche : 50.000,00 €
- ► Travaux et aménagements hors programme pluriannuel d'investissements

Qui se répartissent ainsi :

#### ► Travaux dans les bâtiments et parking : 2.485.603,00 €

> Travaux et agencement dans les bâtiments scolaires : 838.600,00 €

Dont principalement:

370.000,00 € pour la rénovation de ST-EXUPERY (2<sup>ème</sup> tranche).

215.000,00 € pour l'installation de locaux modulaires à l'école Champagne dans l'attente de l'ouverture de la nouvelle école.

➤ Travaux et agencements dans les bâtiments administratifs : 522.000,00 € dont principalement :

180.000,00 € pour l'installation de la police municipale dans les locaux du syndicat d'initiative.

150.000.00 € pour le logement du gardien du parc Champagne.

60.000,00 € pour des travaux de mise en conformité dans divers bâtiments.

➤ Travaux et agencements dans les équipements culturels : 60.400,00 € dont principalement :

28.000,00 € pour le ravalement de la façade du conservatoire.

➤ Travaux et agencements sur les équipements sportifs : 148.953,00 € dont principalement:

40.000,00 € pour la rénovation des tribunes d'honneur du foot.

40.000,00 € pour la rénovation des tribunes du rugby.

➤ Travaux et agencements sur les équipements de l'enfance/petite enfance : 509.150,00 € dont principalement :

435.000,00 € de travaux de rénovation de la cuisine du centre de la Savinière.

- > Amortissement de la cuisine centrale : 359.000,00 €
- ➤ Travaux dans les cimetières : 5.000,00 €
- > Parking Davout: 42.500,00 €
- > Travaux en régie : 261.000,00 €
- Travaux sur les réseaux aménagements de terrains plantations : 1.179.000,00 € comprenant :
  - Travaux de voirie : 1.164.000,00 €
    - Voirie Champagne : 373.000,00 €
    - La réfection des trottoirs rue de LONGJUMEAU : 175.000,00 €
    - La réfection du tapis rue CARNOT : 327.000,00 €
    - Le plan mobilité réduite : 150.000,00 €
    - L'installation d'une vidéo surveillance 1 ère tranche place DAVOUT : 50.000,00 €
    - Divers travaux de voiries : 89.000,00 €
  - Plantations: 15.000,00 €
- **Acquisitions foncières**: 126.572,00 €

Ce crédit est affecté à l'acquisition de locaux à Grand-Vaux , à diverses acquisitions dans le cadre de la délivrance de permis de construire et les locaux de la CPAM. (rue des Chardonnerets - 1ére tranche).

- > Acquisition de divers matériels et outillage : 194.550,00 €
- > Acquisition de matériel roulant : 70.000,00 €
- Acquisition de logiciels et de matériel informatique : 225.600,00 €

  Dont l'acquisition d'une nouvelle licence pour le logiciel de gestion des ressources humaines.
- > Acquisition de mobiliers et de matériel divers : 255.837,00 €

- Frais d'étude (hors PLU) : 23.000,00 €
- > Subvention d'équipement : 28.000,00 €

Il s'agit d'une subvention versée à l'opérateur PIERUS ASSET au titre d'un PASS-FONCIER sur une opération devant se réaliser sur les terrains ex Cantoni.

Acquisition de fonds anciens : 2.000,00 €

#### 3B LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.

Le financement de l'investissement est réalisé à partir des ressources suivantes :

• Le produit de l'emprunt et des cautions : 7.605.500,00 €

Le tirage maximum, soit 7.600.000,00 €, à réaliser sur cet exercice, complète l'autofinancement et le produit des participations (FCTVA, TLE, amendes de police et subventions d'équipement). Ce programme s'ajustera au fur et à mesure des notifications des subventions et des possibilités de générer de l'autofinancement complémentaire.

• L'autofinancement: 3.094.987,00 €

qui se décompose en :

- 1.094.987,00 € d'amortissement des biens mobiliers et provisions réglementées.
- 2.000.000,00 € d'autofinancement complémentaire.
- Les fonds et dotations: 1.073.000,00 €

Oui se détaillent ainsi :

- 850.000,00 € de F.C.T.V.A du fait des investissements réalisés sur l'exercice 2009.
- **223.000,00** € de TLE.
  - Les subventions d'investissement : 1.680.270,00 €

Qui se détaillent ainsi :

541.135,00 € de la Région dans le cadre du contrat régional. 1.079.135,00 € du Département dans le cadre du contrat régional, du contrat quinquennal. 60.000,00 € de l'État au titre des amendes de police.